

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
8 SEPTEMBRE 2026**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 8 septembre 2026 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2026
- 1.8. Demandes au ministère des Transports et Mobilité durable pour la sécurité des piétons
- 1.9. Parc du chemin Servant : Fermeture de dossier et renonciation à la subvention du Fonds du développement du sport et de l'activité physique
- 1.10. Mandat à un huissier de justice : jugement de la cour municipale 24-04017-3 et 24-04018-5

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois d'août 2026
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 août 2026
- 2.4. Autorisation de transfert budgétaire
- 2.5. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels pour le dossier de la marina

3. Ressources humaines

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Engagement d'acquisition du système d'aqueduc pour le projet Chic Papineau, lot 6603469
- 4.2. Service professionnel : préparation d'un appel d'offre pour la réalisation des plans et devis visant le raccordement d'un nouveau puits : octroi de contrat
- 4.3. Scellement des fissures : autorisation de dépense
- 4.4. Réparation de bornes incendie : autorisation de dépense
- 4.5. Travaux sur le rond-point de la rue Bellevue et sur la rue Henri-Bourassa sud: autorisation de dépense

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Achats pour le service incendie : autorisation de dépenses

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Adoption du 2^e projet de résolution PPCMOI gravière-sablière
- 6.2. Demande de modification PIIA 2025-0007 pour le 289-291 carré Ste-Angélique
- 6.3. Demande de PIIA 2026-0010 pour le 176, rue Henri-Bourassa

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Fête d’Halloween : budget d’activité
- 8.2. Organisation de la grande marche du Défi Pierre Lavoie
- 8.3. Soirée chassomaniak 2027
- 8.4. Épluchette de blé d’Inde 2026 : motion de félicitations
- 8.5. Tournoi de soccer mondial 2026 : motion de félicitations
- 8.6. Soirée DJ 2026 : motion de félicitations

9. Varia, questions du public sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
 - 9.1.1.Décès de Jean-Yves Papineau : descendant de Denis-Benjamin Papineau, père fondateur de Papineauville
- 9.2. Questions du public sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1.	ADMINISTRATION
1.1	COMMUNICATIONS DU MAIRE
1.2	APPEL NOMINAL À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents : Madame la conseillère Daphné Larouche, siège no 1 Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2 Monsieur le conseiller Éric Hayes, siège no 3 Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4 Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5 Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège no 6 La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée. Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Michel Leblanc, maire.
1.3	2026-09-295 OUVERTURE DE SÉANCE Monsieur le maire Michel Leblanc constate qu’il y a quorum et déclare l’ouverture de la séance à 19h00 devant 15 personnes.
1.4	QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES La période de question débute à 19h03 et se termine à 19h41.
1.5	2026-09-296 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche Que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert. Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.
1.6	2026-09-297 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Daphné Larouche si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Daphné Larouche informe le conseil qu’elle n’a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Éric Hayes si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Éric Hayes informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2026-09-298 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2026.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2026-09-299 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-04-166 demandant au ministère des Transports et mobilité durable de procéder sans délais à l'installation d'enseignes lumineuses et clignotantes aux deux traverses de piétons situées sur la rue Papineau à l'intersection de la rue Jeanne-d'Arc et sur la rue Henri-Bourassa à l'intersection de la rue Viger ;

ATTENDU qu'une correspondance du 6 juin 2023 reçue du ministère, en réponse à la résolution 2023-04-166 indique que la mise en place de feux à clignotement rapide est soumise à des normes qui ne sont pas rencontrées pour ces deux traverses ;

ATTENDU les enjeux de sécurité importants pour les piétons dans la section de la rue Papineau entre la rue St-Denis et l'entrée est de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil demande au ministère des Transports et Mobilité durable de :

- Reconsidérer sa décision de ne pas autoriser la mise en place de feux à clignotement rapide aux traverses de la rue Papineau et Henri-Bourassa puisque les événements mettant en danger les piétons sont fréquents.
- De considérer l'installation immédiate de bollards sur la rue Papineau nord (route 148) en partant de la rue Saint-Denis jusqu'à l'entrée est de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau. Cette section de rue est problématique puisqu'il n'y a pas de trottoir pour les piétons, les automobilistes utilisent la même voie pour effectuer des dépassements par la droite en raison de la présence de commerce du

côté sud sans compter la présence d’une traverse piétonnière dans le même secteur.

- De considérer la demande de la municipalité pour l’ajout de signalisation routière « Zone scolaire » dans le secteur de la traverse piétonne sur la rue Henri-Bourassa
- De considérer la demande de la municipalité pour l’ajout d’une traverse piétonnière sur la rue Henri-Bourassa à la hauteur de la rue Bissonnette.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

1.9 2026-09-300 PARC DU CHEMIN SERVANT : FERMETURE DE DOSSIER ET RENONCIATION À LA SUBVENTION DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L’ACTIVITÉ PHYSIQUE

- ATTENDU que le projet de parc au chemin Servant ne reçoit pas l’acceptabilité sociale nécessaire à sa réalisation ;
- ATTENDU qu’une aide financière provenant du Fonds du développement du sport et de l’activité physique avait été octroyée pour ce projet ;
- ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le gestionnaire du Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique soit informé de l’abandon du projet S-2021-0074 et par le fait de la renonciation à recevoir l’aide financière octroyée pour ce projet.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Après lecture du projet de résolution, madame la conseillère Béatrice Cardin enregistre sa dissidence.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

1.10 2026-09-301 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE 24-04017-3 ET 24-04018-5

- ATTENDU les jugements de la Cour municipale de la MRC des Collines numéros 24-04017-3 et 24-04018-5 autorisant la municipalité à entreprendre les actions requises pour installer ou corriger le compteur d’eau non-conforme des propriétés concernées ;
- ATTENDU qu’il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s’assurer de l’exécution de ces décisions du tribunal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice, à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s’assurer que les jugements 24-04017-3 et 24-04018-5 de la Cour municipale de la MRC des Collines soient respectés.

Conformément audit jugement, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution des présents jugements sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l’immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2026-09-302 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d’autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2 2026-09-303 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D’AOÛT 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 août 2026 pour un montant total de 4114.92 \$ comprenant les chèques numéros 15253 à 15264.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 août 2026 au montant de 224 107.36 \$ comprenant les dépôts directs numéros 506311 à 506379.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 août 2026 au montant de 91 018.11 \$ comprenant les prélèvements numéros 9314 à 9352.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 263 052.17 \$ au 31 août 2026.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 113 810.46 \$ jusqu’au 31 août 2026.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2.3 2026-09-304 ADOPTION DE L’ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT AU 31 AOÛT 2026

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 août 2026 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l’état des activités de fonctionnement et d’investissement du budget 2026 au 31 août 2026 actuellement à 71.31 %.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2.4 2026-09-305 AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d’autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

ATTENDU que ledit règlement spécifie la procédure à respecter pour autoriser un transfert budgétaire lorsque les crédits sont insuffisants pour autoriser une dépense;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le transfert budgétaire suivant afin de rendre les sommes disponibles pour les travaux de réparation d’asphalte sur la rue Henri-Bourassa et pour compléter les travaux au rond-point de la rue Bellevue.

Compte de provenance	Montant	Compte de destination
02 61000 411 Honoraires professionnels	24 000\$	02 32000 521 Entretien de chemins

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2.5

2026-09-306 AUTORISATION DE PAIEMENT D’HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE DOSSIER DE LA MARINA

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise le paiement de la facture 23433 du 30 août 2026 de la firme Deveau Dufour Mottet au montant de 5 054.30 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels relatifs à la marina. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu’un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3.

RESSOURCES HUMAINES

4.

HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1

2026-09-307 ENGAGEMENT D’ACQUISITION DU SYSTÈME D’AQUEDUC POUR LE PROJET CHIC PAPINEAU LOT 6 603 469

ATTENDU que le projet résidentiel Chic Papineau est un projet résidentiel locatif privé desservi par l’aqueduc municipal et qu’il est requis d’acquérir ce réseau pour en assurer l’entretien, les inspections réglementaires et les interventions nécessaires ;

ATTENDU qu’il y a lieu de procéder à la signature d’une servitude afin d’en assurer l’accès;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil s’engage à reprendre gratuitement le réseau d’aqueduc du projet résidentiel Chic Papineau à la fin des travaux et sur présentation d’une attestation d’un ingénieur civil à l’effet que les ouvrages, infrastructures et équipements ainsi cédés à la municipalité ont

été réalisés et parachevés conformément aux plans et devis et aux règles de l'art. Il est entendu qu'un plan tel que construit devra aussi être prévu.

De plus, toutes les pièces justificatives établissant que lesdites infrastructures et équipement qui sont cédés à la municipalité sont libres de tout lien, hypothèque ou charge devront être déposées.

Les frais de notaire et d'arpentage relatifs à cette prise de possession seront assumés par la municipalité le cas échéant.

Monsieur Michel Leblanc, maire et madame Martine Joanisse, directrice générale, sont par la présente autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente incluant, mais sans s'y limiter, la signature d'un acte de servitude notarié.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2026-09-308 SERVICE PROFESSIONNEL : PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIITS : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la réception d'une offre de service professionnel pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour la préparation des plans et devis visant le raccordement d'un nouveau puits et la recommandation du comité des travaux publics ;

ATTENDU que la dépense est admissible à la TECQ 2024-2028 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 14 juillet 2026 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 6 000.00 \$ plus taxes pour la préparation d'un devis d'appel d'offres de service professionnels pour la préparation des plans et devis visant le raccordement d'un nouveau puits.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 050000 000 : Bassins et puits d'aqueduc.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2026-09-309 SCCELLEMENT DE FISSURES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au scellement de fissures sur nos chaussées en enrobés, que les sommes ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 18 000,00 \$ taxes incluses afin de procéder à des travaux de scellement de fissure ainsi que la location de l'équipement nécessaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2026-09-310 RÉPARATION DE BORNES INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'entretien des bornes incendie et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 30 088 \$ plus taxes pour l'entretien complet des bornes incendie sur son territoire tel qu'indiqué aux propositions O-35658-1 et O-35657-01 de la compagnie Hydro-Spec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 529 : Entretien et réparations Bornes fontaines.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2026-09-311 TRAVAUX SUR LE ROND-POINT DE LA RUE BELLEVUE ET SUR DIVERSES SECTIONS DE RUE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de préparation consistant en enlèvement de surface, déplacement de roche, excavation de fondation ainsi que de l'asphaltage sur le rond-point de la rue Bellevue ;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de réparation d'asphalte sur la section sud de la rue Henri-Bourassa entre la rue Papineau et la voie ferrée,

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de réparation d'asphalte sur une section du chemin Salomon-Dicaire ;

ATTENDU qu'une subvention de 25,000\$ a été reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie Locale ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2026-09-305 autorisant les transferts budgétaires requis pour s'assurer des liquidités nécessaires à la réalisation des travaux précités qui n'ont pas été prévus au budget 2026 ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, accepte la proposition de la compagnie Excavation Séguin Lafleur au montant de 15 369.28 \$ taxes incluses, pour la machinerie, la main-d'œuvre et les matériaux nécessaire pour la réfection du rond-point de la rue Bellevue. Une dépense et un déboursé du même montant est autorisé à cette fin.

Que ce Conseil accepte la proposition de Pavage Séguin Lafleur au montant de 9069.23 \$ taxes incluses pour les travaux de préparation finale et pavage du rond-point de la rue Bellevue. Une dépense et un déboursé du même montant est autorisé à cette fin.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 12,000\$ plus taxes pour des travaux de pavage sur la rue Henri-Bourassa sud.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 12,000\$ plus taxes pour des travaux de pavage sur le chemin Salomon-Dicaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

5.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1

2026-09-312

ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSE

- ATTENDU
- que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 3 paires de bottes de combat et qu’une soumission a été reçue de l’entreprise Boivin & Gauvin Inc. au montant de 1 650,00 \$ plus taxes ;
- ATTENDU
- que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 5 uniformes et 5 chemises ;
- ATTENDU
- que ces dépenses ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil accepte la soumission du 18 août 2026 de l’entreprise Boivin & Gauvin Inc. pour l’achat de 3 paires de bottes Fire hunter Pro et qu’une dépense et un déboursé de 1 650.00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 2 500,00 \$ avant taxes pour l’achat de 5 uniformes et 5 chemises.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

6.1

2026-09-313

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI GRAVIÈRE-SABLIÈRE

- ATTENDU
- les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU
- que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’immeuble (PPCMOI)numéro 2016-008;
- ATTENDU
- que le propriétaire a déposé une demande de PPCMOI permettant d’autoriser un projet particulier d’occupation d’immeuble soit un projet de carrière sablière à usage industriel sur le lot 6 335 518;
- ATTENDU
- que la grille d’usage et des spécificités (I-401) actuelle ne permet pas l’usage industriel d’extraction (I4) et que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié par la présente demande, car il vise à permettre un usage permis en zone industrielle;
- ATTENDU
- que les propriétaires ont fait une déclaration de conformité auprès du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour les activités visées par la carrière

sablière portant les numéros de référence : 200914189 – 47792 et 200914194 – 47793;

ATTENDU que le projet ne déroge pas des orientations prévues du plan d’urbanisme et la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU l’adoption de la résolution 2026-07-262 autorisant le premier projet de résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de résolution autorisant la demande 2026-0008 pour un projet particulier d’occupation d’immeuble soit un usage d’extraction sur la propriété du 1017, route 321. Le tout conformément aux différentes lois provinciales et conditionnellement aux déclarations de conformité reçues pour la demande.

Que la direction générale soit par les présentes autorisée à enclencher les processus d’affichage et d’assemblée publique.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.2 2026-09-314 DEMANDE DE MODIFICATION PIIA 2025-0007 POUR LE 289-291 CARRÉ SAINT-ANGÉLIQUE

ATTENDU l’adoption de la résolution 2025-04-175 acceptant une démolition partielle ainsi qu’un projet de reconstruction au 289-291, carré Sainte-Angélique;

ATTENDU que la requérante a soumis un plan révisé après le début des travaux, lequel prévoit le retrait du deuxième étage prévu;

ATTENDU que la modification demandée est assujettie au règlement sur les PIIA 2017-003 et qu’il est nécessaire de modifier la résolution 2025-04-175 afin de rendre conforme le libellé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d’urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les modifications soumises par la requérante relativement au retrait du deuxième étage et que la résolution 2025-04-175 soit ainsi modifiée afin de refléter ces changements.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.3 2026-09-315 DEMANDE DE PIIA 2026-0010 POUR LE 176 RUE HENRI-BOURASSA

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 6 682 934 est située à l’intérieur du secteur « *P.I.I.A 0-1 Les immeubles patrimoniaux et les immeubles d’intérêt patrimonial et architectural élevé* » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l’aménagement paysager en façade du 176, rue Henri-Bourassa et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA 2017-003 et la recommandation du comité consultatif d’urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2026-0010 permettant des travaux d’aménagement paysager en façade de la propriété situé au 176, rue Henri-Bourassa.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2026-09-316 FÊTE D’HALLOWEEN : BUDGET D’ACTIVITÉ

ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite organiser une activité d’Halloween et qu’une somme de 3 000.00 \$ est prévue au budget 2026 et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 3 000.00 \$ taxes incluses pour la décoration et l’animation du parc Henri-Bourassa lors de la fête de l’Halloween en collaboration avec la corporation des loisirs de Papineauville.

Un petit village hanté avec des chapiteaux de 10 x 10 sera érigé par des bénévoles et des friandises seront remis sur place.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70296 998 : Halloween

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8.2 2026-09-317 ORGANISATION DE LA GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU que la Grande marche de l’Outaouais du Grand Défi Pierre Lavoie se tiendra de nouveau à Papineauville, que des sommes ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du responsable sport loisirs culture et promotion touristique

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la tenue de La Grande Marche de Papineauville samedi le 17 octobre 2026.

Qu’une dépense maximale de 2 000.00 \$ taxes incluses pour l’organisation de cet événement soit aussi autorisée.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70179 691 : Grande Marche.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2026-09-318 SOIRÉE CHASSOMANIAK 2027

ATTENDU l'intérêt de la compagnie Chassomaniak de tenir une soirée films de chasse à Papineauville pour une 12e année et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise les démarches nécessaires avec les entreprises Chassomaniak pour la tenue d'une soirée vendredi le 26 février 2027 au centre communautaire.

La municipalité conservera 100% des profits du bar lors de cette soirée ainsi qu'un pourcentage sur la vente de billets, selon le nombre de billets vendus.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2026-09-319 ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE 2026 : MOTION DE FÉLICITATIONS

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, donne une motion de félicitations à la Corporation des loisirs de Papineauville/ Sainte-Angélique et à ses bénévoles pour l'organisation et le succès de l'épluchette de blé d'inde annuelle tenue au parc Jean-Paul-Mike-Parisien le 16 août dernier.

8.5 2026-09-320 TOURNOI DE SOCCER MUNDIAL 2026 : MOTION DE FÉLICITATIONS

Madame la conseillère Daphné Larouche, donne une motion de félicitations au club de soccer FC Petite-Nation et ses bénévoles pour l'organisation du tournoi de fin de saison « Le Mondial », tenu sur les terrains de soccer de Papineauville les 22 et 23 août dernier. Près de 500 joueurs ont participé et ont pu terminer leur saison en beauté.

8.6 2026-09-321 SOIRÉE DJ 2026 : MOTION DE FÉLICITATIONS

Monsieur le conseiller Éric Hayes, donne une motion de félicitations à tous les intervenants ayant contribué au succès de la soirée DJ du 21 août dernier.

- Employés loisirs
- Employés travaux publics
- Nadia Faubert pour visuel et communication
- Service de sécurité incendie pour une présence de prévention et premiers soins lors de l'événement
- Construction LTL pour des commandites en argent et prêt de matériel
- Disco Mobile MG pour l'éclairage
- Proson pour la commandite sur une partie du montant de location du système de son et la direction technique de l'évènement
- La corporation des loisirs de Papineauville / Ste-Angélique pour le service de bar
- Prévention CESAR Petite-Nation pour le service de cantine
- Les artistes DJ REMS, Vinnie Falcone et DJ Dan Desnoyers
- Patrick Chartrand, responsable de l'organisation

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.1.1 2026-09-322 DÉCÈS DE JEAN-YVES PAPINEAU : DESCENDANT DE DENIS-BENJAMIN PAPINEAU, PÈRE FONDATEUR DE PAPINEAUVILLE

Nous souhaitons offrir nos plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches de Monsieur Jean-Yves Papineau, décédé le 20 août dernier.

Passionné de généalogie, Monsieur Papineau s'est grandement investi dans la mise en valeur de l'histoire et de la mémoire de la famille Papineau, à l'origine de la fondation de Papineauville.

Au fil des années, il a participé à de nombreuses activités et commémorations dans notre municipalité liées à son illustre famille. Il a notamment pris part aux célébrations du centenaire de Papineauville en 1996, à l'inauguration du parc du Moulin-Seigneurial-Papineau en 2000, à celle du hall d'entrée de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau en 2008, ainsi qu'au lancement, en 2016, de l'ouvrage consacré à son ancêtre Denis-Benjamin Papineau.

Son attachement à l'histoire de sa famille et son engagement à transmettre ce précieux patrimoine laisseront un souvenir durable au sein de notre communauté.

En ces moments de deuil, nous adressons nos pensées les plus sincères à sa famille et à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h03.

9.3 2026-09-323 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Daphné Larouche

Que cette séance soit levée à 20h03.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 8 septembre 2026.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Michel Leblanc, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 8 septembre 2026.

Michel Leblanc
Maire